



Bagages : Sac à main Sac à dos ??????

Par **Matko 67**, le **17/03/2021** à **12:03**

Bonjour,

Deux grandes enseignes pratiquent l'inspection visuelle (et surtout une systématiquement), par les agents de sécurité; et non dans tous les établissements; Cependant, cette inspection visuelle n'est faite que pour **les personnes avec un sac à dos**, exit le sac à main des femmes, sac en bandoulière, poche de landeau, etc. Que disent les textes de Loi ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **17/03/2021** à **12:58**

Bonjour,

Le plus simple est de vous soumettre à cette fouille visuelle. Par contre, ils n'ont pas le droit de mettre leurs mains dans votre sac, c'est du seul domaine de la police ou de la gendarmerie, pas du domaine des agents de sécurité. Il en est de même au passage en caisse. Un client qui le refuse et la sécurité appelle les FDO qui, eux, vérifieront le contenu du sac.

Pour éviter les vols, certaines grandes surfaces organisent, à l'entrée, une consigne gratuite. Les sacs à dos, casques de 2 roues, etc. sont laissés en consigne contre un jeton, et récupérés en sortie de magasin contre la restitution de ce jeton. C'est tout à fait légal.

Par **P.M.**, le **17/03/2021** à **13:17**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier...](#)